

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

## DEMANDES DE DOCUMENTS

## LES AFFAIRES INDIENNES

## NOTES SUR LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

**M. Frank Howard (Skeena)** propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

—Monsieur l'Orateur, comme l'indique la motion, elle tire son origine de la déclaration de principe sur les affaires indiennes présentée le 25 juin au Parlement par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je suis sûr qu'un certain nombre de membres du gouvernement, en prévision de l'appel de cette motion, ont sur leur bureau des exemplaires de cette déclaration de principe, car on dirait qu'il s'agit maintenant, dans le domaine des affaires indiennes, de l'Évangile selon Saint Jean.

Afin de donner une certaine suite à mes remarques, je voudrais pouvoir lire de nouveau la motion afin qu'elle figure ici même. Je passe sous silence la partie concernant l'humble adresse pour signaler à la Chambre le texte suivant:

... copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou de ses organismes, ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

• (5.00 p.m.)

Hier le secrétaire parlementaire a dit dans sa réponse à cette motion, et je ferais bien, je pense, de citer ses propres paroles:

Le député demande des copies de notes ou de conversations échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les conversations qui ont eu lieu jusqu'ici, exception faite de la correspondance qui sera déposée à la suite de la motion n° 63 portant production de documents, sont considérées comme confidentielles. Il ne serait pas dans l'intérêt des gouvernements ni des Indiens de déposer ces renseignements à ce stade-ci des pourparlers. Aussi, je prierais l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

Puis-je faire observer en passant qu'il y a eu, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, des pourparlers avec les gouvernements pro-

[M. l'Orateur suppléant.]

vinciaux et qu'il y a sans doute des notes à la suite de ces entretiens.

Puis-je répéter ce que j'ai dit hier, et souligner que le gouvernement n'a nullement le droit, moral ou autre, de s'arroger l'autorité d'amorcer des négociations avec les gouvernements provinciaux concernant les affaires d'au moins un quart de million d'Indiens, plus un autre quart de million qui n'ont pas le statut d'Indien selon la définition qu'en donne la loi sur les Indiens. Voici un autre exemple de l'arrogance et l'attitude technocratique du gouvernement qui veut mener en secret des négociations avec le gouvernement provincial. C'est le sens de la réponse qu'on m'a donnée hier: on ne veut pas divulguer aux Indiens les entretiens entre le ministre ou tout membre du gouvernement et les gouvernements provinciaux. Ces renseignements sont trop précieux, trop bien gardés pour être publiés, mais ils concernent les droits fondamentaux des Indiens et découlent d'une déclaration de politique faite par le ministre à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, c'est toujours la même vieille histoire pour ce qui est de ce groupe de libéraux. Voyons, par exemple, ce qui s'est passé en 1943 lorsque le gouvernement fédéral, un gouvernement libéral à cette époque, a entamé des négociations secrètes avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, alors constitué par une coalition dominée par les libéraux. Comme résultat, les Indiens de la Colombie-Britannique ont perdu leurs droits sur les ressources minérales et les réserves. L'histoire se répète aujourd'hui. Voici une autre série de délibérations à huis clos et une contradiction entre ce que le secrétaire parlementaire a dit hier et ce que le ministre a déclaré sur la question. J'ai ici un communiqué à la presse du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui s'intitule «La politique du gouvernement concernant les Indiens—Sur quoi porte le débat?» «Discours prononcé par l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devant les membres de la Fédération des femmes libérales de la Saskatchewan, à Regina (Saskatchewan) le 2 octobre 1969.»

Si le ministre avait vraiment l'intention d'exprimer franchement son opinion pourquoi en a-t-il parlé aux femmes libérales de Regina et non à son propre parti? J'ajoute, monsieur l'Orateur, que son discours était tellement important que David A. Munro, qui détiendrait un doctorat, le sous-ministre adjoint chargé du groupe de consultation et de négociations avec les Indiens—revoilà le terme négociations—a jugé bon de distribuer le même discours accompagné d'une lettre datée du 30 octobre où il disait que ce discours extrêmement précieux et important n'avait pas eu assez de publicité. Je voudrais lire